

Vittore Carpaccio et Paris Bordone. » Et M. About : « La tête coupée de Marino Faliero, l'escalier des Géants, l'épée du conseil des Dix, les grandes draperies étalées et la pourpre folle qui inonde ce tableau vous font songer à la poésie grandiose, éclatante et intempérante de Victor Hugo. »

Cet épisode de l'histoire de Venise a inspiré aussi un excellent tableau de M. Robert Fleury. Ce maître a représenté Marino Faliero au moment où il descend lentement le grand escalier qui va rougir bientôt de son sang ; en haut, se tiennent impassibles les Dix et les sénateurs ; en bas, les soldats sont agités par la curiosité et la compassion. La scène est vraie et saisissante. Dans ce tableau, le vrai et le coloris le dispute à la correction du dessin.

Un autre peintre, M. Guet, a traduit, une des scènes les plus émouvantes du cinquième acte du drame de Casimir Delavigne : *Marino Faliero relevant Elena* (Salon de 1833).

**FALMIERZ** (Etienne), botaniste polonais du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est connu comme l'auteur d'un traité de botanique, l'un des premiers qui aient été imprimés non-seulement en Pologne, mais encore dans tout le reste de l'Europe, car il parut à Cracovie en 1734, sous le titre d'*Herbier de Falmierz*. Cet ouvrage était devenu excessivement rare, et l'on n'en connaît que des exemplaires incomplets ; ce n'est qu'en 1858 que le hasard en a fait découvrir un intact. On y trouve des renseignements précieux sur l'état de la science botanique au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**FALISCIUS**, poète latin. V. GRATIUS.

**FALISQUE** s. et adj. (fa-li-ske). Géogr. anc. Habitant de Faléries ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les Falisques. *L'armée falisque*.

Littér. *lat. Vers falisques*. Vers composés de quatre pieds, dont les trois premiers sont des dactyles et le quatrième un spondée. On écrit aussi *PHALISQUE*.

**FALK** (Jean-Pierre), médecin suédois, né en 1727, mort en 1774. Il faisait ses études à l'université d'Upsal lorsqu'il connut Linné, qui lui confia l'éducation de son fils, puis le chargea de faire une excursion dans l'île de Gothland pour y recueillir les plantes et les zoophytes qu'elle produit. De retour de cette exploration scientifique, Falk se rendit avec Forskaal à Copenhague, puis se fit recevoir docteur à Upsal en 1768. Quelque temps après, il passa à Saint-Petersbourg, obtint une place de professeur au jardin de pharmacie de cette ville et fut désigné, en 1768, par l'Académie de Pétersbourg, pour faire partie d'une société de voyageurs chargés d'étudier le domaine de la géographie et de l'histoire naturelle. Falk ne put achever son voyage. En proie, depuis de longues années, à une profonde mélancolie que le temps ne faisait qu'accroître, il se tua la cervelle à Kasan, en 1778. Sous le titre de *Mémoire pour servir à la connaissance topographique de l'empire russe* (Saint-Petersbourg, 1784-1786, 3 vol. in-4°), Laxman a publié les notes et les observations de Falk ; à qui Thumberg a dédié un genre de la famille des torréigées sous le nom de *Falkia*.

**FALK** (Jean-Daniel), poète satirique allemand, né à Dantzig, en 1768, mort en 1826. Il était fils d'un pauvre perquier et eut à lutter longtemps contre la misère. A force de persévérance, il fit lui-même son éducation, et débuta dans la poésie par un *Éloge de Boileau, l'Homme*, dont le résultat fut de lui faire supprimer le faible secours annuel qu'il recevait de sa cité natale. Il ne se découragea point cependant, et publia successivement une suite de satires, les *Héros, les Tombeaux de Rome, la Vanité, la Jérémade, la Mode*, etc., des drames, *Prométhée, Amphitryon, Coriolan*, des poésies diverses, etc. Falk possédait un véritable talent poétique, et fut de la fécondité ; mais on sent trop dans ses productions l'imitation de l'école française.

Après la mort de Goethe, Falk publia l'histoire de ses relations particulières avec le grand écrivain (Leipzig, 1836, 2e édition). Ses œuvres choisies furent publiées en 1818, et une nouvelle collection de ses ouvrages satiriques parut en 1826. Un article fort remarquable qu'il écrivit dans le *Taschenbuch* (*Album*) eut pour conséquence une réforme presque immédiate de l'administration des hospices de Berlin. En 1813, il fonda à Weimar, pour l'éducation des enfants pauvres, une institution charitable qui porte encore le nom de *Falkisches Institut*.

**FALK** (Antoine-Réahard), homme d'Etat hollandais, né à Utrecht en 1776, mort à Bruxelles en 1843. Après avoir rempli certaines charges municipales, il fut secrétaire de légation à Madrid (1806) et secrétaire général des affaires indiennes (1808). En 1813, il fut l'un des auteurs de la révolution qui eut pour conséquence l'établissement d'un gouvernement provisoire, dont il devint secrétaire. L'année suivante, quand le prince d'Orange fut proclamé roi des Pays-Bas, Falk devint ministre des affaires étrangères (1814-1817), puis ministre de l'instruction publique, du commerce et des affaires coloniales (1818). Il rétablit l'université de Bruxelles (1819), et introduisit d'utiles réformes dans les cours d'instruction primaire et secondaire. Les dif-

ferends survenus entre la Hollande et la Belgique entraînaient la chute du ministère Falk. Cet homme d'Etat reentra alors dans la diplomatie, remplit plusieurs missions, négocia le traité de commerce entre la Hollande et l'Angleterre, et fut nommé ambassadeur à Londres (1824). Après la nomination de la Belgique à la Hollande, il devint ambassadeur à Bruxelles (1840). Falk est auteur d'un *Essai sur l'influence de la civilisation hollandaise sur l'Europe moderne, spécialement sur le Danemark*, lequel a été publié en 1817, dans le premier volume des *Transactions de la troisième classe de l'Institut royal de Hollande*.

**FALK** (Niels-Nicolas), publiciste et juriste danois, né à Emmelief (Sleswig) en 1784, mort en 1850. Il étudia successivement la théologie, la philosophie et la jurisprudence, puis fut à la protection du comte de Moltke un emploi dans la chancellerie du Sleswig-Holstein (1810). Ses connaissances approfondies du droit romain et du droit germanique lui valurent d'être nommé, en 1814, professeur de droit à l'université de Kiel, où, tout en faisant son cours avec succès, il composa plusieurs ouvrages importants. En 1835 et 1836, Falk siègea, comme représentant de l'université de Kiel, dans les états du Sleswig-Holstein, dont il devint président. Il s'y fit surtout remarquer comme un partisan des réformes dans le sens libéral. C'est lui qui proposa la liberté de la presse, l'émancipation des Israélites, la procédure publique et verbale, l'institution du jury, etc. En 1846, professeur de droit à l'université de Kiel, où il donna son adhésion publique à la protestation publiée par huit professeurs de l'université contre l'incorporation du Sleswig au Danemark et la séparation du Holstein, et publia à ce sujet un écrit intitulé : *Le droit public et l'existence du duché de Sleswig* (Kiel, 1846). Deux ans plus tard, lorsque éclata dans les duchés la révolution qui avait pour but de proclamer et d'assurer leur autonomie, Falk fut nommé député à la Constituante et s'y prononça contre les idées du parti démocratique avancé. Il se retira de la vie publique, lorsque la constitution de 1848 eut été proclamée à Kiel, et rédigea quelque temps la *Feuille hebdomadaire*, journal dans lequel il défendit les idées de modération. Outre l'ouvrage précité, Falk a publié : *Le Duché de Sleswig dans ses rapports avec le Danemark et le duché de Holstein* ; *Manuel du droit privé du Sleswig-Holstein* (1825-1840) ; *Encyclopédie juridique* (1839).

**FALKE** (Jean-Frédéric-Dionodone), historien allemand, né à Ritzembourg en 1823. Il se rendit en 1843 à l'université d'Erlangen, dans le but d'y étudier la théologie et la philologie ; mais il s'y consacra bientôt exclusivement à l'étude de l'histoire et de l'ancienne littérature allemande. Après avoir été quelque temps professeur dans la maison de naturaliste et voyageur de Martins, à Munich, il passa cinq années dans cette ville, uniquement occupé à en explorer la riche bibliothèque, et devint en 1855 secrétaire du musée germanique de Nuremberg, puis en 1859 conservateur de la collection de manuscrits du même musée. En 1862, il a été nommé secrétaire des archives supérieures de la Saxe, à Dresde. On a de lui : *Journal pour l'histoire du développement de la civilisation allemande* (Nuremberg, 1854-1859, 4 vol.) ; *Le commerce allemand* (Leipzig, 1859-1860) ; *La Hanse considérée comme puissance maritime et comme puissance en Allemagne* (Berlin, 1862). Il a, en outre, publié un grand nombre de *Mémoires* dans les *Archives de l'histoire de la Saxe*, entre autres un des plus remarquables sur *l'acquisition du Voigtland par le prince-électeur Auguste*.

**FALKE** (Jacques), littérateur allemand, frère du précédent, né à Ratzebourg en 1825. Il étudia la philologie et l'histoire aux universités d'Erlangen et de Göttingue ; devint en 1850 professeur au gymnase protestant d'Hildesheim, et peu de temps après précepteur du prince de Solms-Braunfels, à Dusseldorf. En 1855, il fut nommé conservateur des collections artistiques du musée germanique de Nuremberg, fut appelé à Vienne, en 1858, par le prince de Lichenstein, qui le prit pour bibliothécaire, et devint en 1865 conservateur en chef du musée impérial et royal des beaux-arts et de l'industrie de la même ville. Ses travaux roulent, en général, sur l'histoire de la civilisation et surtout des arts en Allemagne. Nous citerons les suivants : *le Monde des costumes et des modes de l'Allemagne* (Leipzig, 1858, 2 vol.) ; *Histoire des costumes du moyen âge* (Vienne, 1861) ; *les Associations chevaleresques à l'époque du culte des femmes* (Berlin, 1863).

**FALKENART**, petite ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, régence et à 20 kilom. N.-E. d'Eger, sur la rive droite de la rivière de même nom, ch.-l. de district ; 2,000 hab. Fabrica d'alun, manufactures de cotonnade, des, culture de houblon de qualité. Château et vaste parc.

**FALKENBERG**, petite ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 30 kilom. S.-O. d'Oppeln, sur la petite rivière de Steinar, ch.-l. (1817), puis ministre de l'instruction publique, du commerce et des affaires coloniales (1818). Il rétablit l'université de Bruxelles (1819), et introduisit d'utiles réformes dans les cours d'instruction primaire et secondaire. Les dif-

ferends survenus entre la Hollande et la Belgique entraînaient la chute du ministère Falk. Cet homme d'Etat reentra alors dans la diplomatie, remplit plusieurs missions, négocia le traité de commerce entre la Hollande et l'Angleterre, et fut nommé ambassadeur à Londres (1824). Après la nomination de la Belgique à la Hollande, il devint ambassadeur à Bruxelles (1840). Falk est auteur d'un *Essai sur l'influence de la civilisation hollandaise sur l'Europe moderne, spécialement sur le Danemark*, lequel a été publié en 1817, dans le premier volume des *Transactions de la troisième classe de l'Institut royal de Hollande*.

**FALKENBERG**, petite ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 30 kilom. S.-O. d'Oppeln, sur la petite rivière de Steinar, ch.-l. (1817), puis ministre de l'instruction publique, du commerce et des affaires coloniales (1818). Il rétablit l'université de Bruxelles (1819), et introduisit d'utiles réformes dans les cours d'instruction primaire et secondaire. Les dif-

ferends survenus entre la Hollande et la Belgique entraînaient la chute du ministère Falk. Cet homme d'Etat reentra alors dans la diplomatie, remplit plusieurs missions, négocia le traité de commerce entre la Hollande et l'Angleterre, et fut nommé ambassadeur à Londres (1824). Après la nomination de la Belgique à la Hollande, il devint ambassadeur à Bruxelles (1840). Falk est auteur d'un *Essai sur l'influence de la civilisation hollandaise sur l'Europe moderne, spécialement sur le Danemark*, lequel a été publié en 1817, dans le premier volume des *Transactions de la troisième classe de l'Institut royal de Hollande*.

**FALKENBURG**, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence de Coslin, cercle et à 17 kilom. E. de Drambourg, sur la Drègpe ; 3,053 hab. Brasserie, distillerie, draperie.

**FALKENLEI**, montagne volcanique de Prusse, dont le sommet atteint 425 mètres ; s'est éboulée en partie dans la vallée. Ses crevasses et ses grottes offrent aux géologues de très-curieux sujets d'étude. Des traces de soufre se voient dans ses blocs de basalte.

**FALKENSTEIN**, ville du royaume de Saxe, cercle de Zwitau, bailliage et à 13 kilom. E. de Plauen ; 4,275 hab. Fabriques de mousseline et de dentelles ; mines de fer et d'étain. Château de Prusse, à 6 kilom. de Baltenstedt, bâti sur un rocher très-élevé. On y remarque divers objets d'art, et un remarquable tableau de Cranach, un crucifix de Benvenuto Cellini et une statue équestre en bronze de Gustave-Adolphe. Magnifique panorama. A Bourg de la basse Autriche, dans une belle vallée au pied du Schlossberg, à 60 kilom. N.-E. de Vienne. Eglise gothique fort ancienne, dominée par un château qui date d'une époque encore plus reculée. Les vignes qui couvrent les coteaux d'alentour produisent le vin de Falkenstein, si estimé en Allemagne.

**FALKENSTEIN** (Jean-Paul), ministre saxon, né à Dursdorf (Saxe) le 22 mai 1806, à l'université de Leipzig, il y fut reçu docteur et nommé professeur de droit. Il fut très-remarquable dans ce professorat et nommé conseiller de cour à Dresde, capitale du royaume. Il y passa plusieurs années dans ces fonctions, et en 1835, il quitta la magistrature pour revenir à Leipzig avec les fonctions de directeur du cercle de Leipzig, division administrative dont cette ville est le chef-lieu. Il y ajouta bientôt deux autres attributions, celle de commissaire royal près des chemins de fer et de délégué du gouvernement près l'université de cette ville. En 1844, il fut nommé ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1848, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1858, époque à laquelle le coup de la révolution française produisit en Saxe une secousse politique qui eut pour résultat un changement de constitution. En 1851, il fut nommé président du consistoire général ; enfin, en 1853, fut appelé à faire partie de la magistrature et du nom de ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 18